

demande de titre identité français



**Mairie annexe
de Baliste Razimbaud**
Rue d'Aoste 11100 Narbonne
Tél. 04.68.32.58.63
Lundi au vendredi :
8h- 12h30 et de 14h-17h

**Hôtel de Ville
Espace formalités**
Place de l'Hôtel-de-ville 11100 Narbonne
Tél. 04.68.90.30.30
Lundi au vendredi :
8h-12h30 et de 14h-17h

**Maison des services
Saint-Jean Saint-Pierre**
1 avenue de la Naïade 11100 Narbonne
Tél. 04.68.90.31.31
Lundi au vendredi :
8h-12h30 et de 14h-17h

COVID - reprise d'activité

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

OBLIGATOIREMENT SUR RENDEZ-VOUS

POUR DÉPÔTS DE DOSSIERS ET RETRAITS DE TITRES

DU LUNDI AU VENDREDI (par téléphone ou sur www.narbonne.fr)

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel – pas de remise à un tiers
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois avant destruction



demande de titre identité français




VOUS MUNIR DE VOTRE STYLO

Tous les justificatifs doivent être présentés
en ORIGINAL ET en PHOTOCOPIE

- Pré-demande en ligne sur le site internet « service-public.fr » (à imprimer OU n° dossier à fournir obligatoirement)
- 1 photo d'identité conforme** ((35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes), de moins de 6 mois, non découpée de la planche, non collée, sans défaut ni pliure, ni rayure, sur un fond uni de couleur claire **sauf blanc** (photographe ou Photomaton).
- 1 justificatif de domicile** datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) + **photocopie (sauf facture dématérialisée)**.
OU 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **original et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée
- Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passport** + photocopie (page 2)
- Justificatif d'autorité parentale** : carte d'identité/passeport des parents + jugement de divorce si **autorité parentale exclusive** ou **garde alternée** - si garde alternée joindre le justificatif de domicile de chaque parents + **photocopies**.
- Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac ou le site internet : www.service-public.fr

Carte nationale d'identité	Passeport
Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €	Majeurs : 86 € Mineurs de 15 ans et plus : 42 € Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

- Si 1^{ère} demande d'apparition du nom d'usage** : pour le nom d'épouse = **acte de mariage** (de moins de 3 mois) – pour le veuvage = **acte de décès** - pour le nom de l'ex époux = **jugement de divorce le notifiant**.
- Justificatif d'état-civil** : **SI 1^{ère} demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans** : fournir une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance) - **NE PAS PRODUIRE si né(e) à NARBONNE** ou **SI** votre commune de naissance est reliée à COMEDEC. Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Déclaration de vol ou de perte sans demande de renouvellement** (commissariat, gendarmerie). Si renouvellement du titre, la déclaration de perte est à **faire en mairie**.
-  Dans ce cas, l'avis d'imposition ou non-imposition est obligatoirement requis (ou à défaut permis de conduire, livret de famille des parents, bulletin de situation militaire...).
- Le cas échéant, justificatif de la nationalité française**